



## vente d'un chiot et non paiement

Par **stoyan03**, le 21/11/2011 à 17:35

bonjour

je suis un particulier j'ai vendu un chiot en 4 fois a une personne et cette personne ma payé 2 fois et là plus rien.

j'ai fais un papier avec ce mr pour acceptation de ce paiement en 4 fois 1 exemplaire pour lui un autre pour moi,et gardé la carte d'identification,jusqu'à paiement de mon chiot.

après plusieurs appel téléphonique,aucune réponse

que dois je faire pour récupérer mon chiot .ai je droit de le faire

merci

Par **Claralea**, le 21/11/2011 à 17:55

Bonsoir, je ne comprends pas, vous n'avez pas pris 4 cheques pour un paiement en 4x sans frais ?

Vous l'avez laissé partir avec le chien sur sa bonne parole ?

[citation]pris 4 cheques pour un paiement en 4x sans frais [/citation]

***Mais c ' est totalement illégal , chère Clara !***

***Un chèque n ' est pas un moyen de crédit***

Par **stoyan03**, le 21/11/2011 à 18:04

ce monsieur ma tellement demandé plusieurs fois de lui faire confiance,qu'il me réglerais en mandat car pas de chéquier,je l'ai cru.C'était pour ses enfants.

J'ai une attestation de réglemment en 4 fois,il ma réglé a la prise deu chiot une autre fois le mois dernier après ma relance,et la après plusieurs relance téléphonique,pas de réponse.

J'ai gardé la carte d'identification à mon nom

que dois faire pour récupérer,le chiot si il me paye pas

merci

Par **Claralea**, le 21/11/2011 à 18:48

Vous lui faites un courrier RAR de "mise en demeure" (ecrit texto sur la lettre) et vous lui dites qu'il a 8 jours pour vous régler le solde puisqu'il n'a pas tenu ses engagements de règlements, et qu'à défaut vous saisissez le juge de proximité <http://vosdroits.service-public.fr/F2289.xhtml>

Il faut faire absolument un écrit recommandé AR afin que le juge voit que vous avez tout fait pour essayer de résoudre le litige

S'il ne va pas chercher ce recommandé, surtout vous ne l'ouvrez pas et vous saisissez le juge de proximité. Pas besoin d'avoir un avocat

Par **stoyan03**, le 21/11/2011 à 19:15

merci beaucoup pour votre conseil et je vais faire cela dès demain  
je vous tiendrais au courant de la suite de mon affaire  
merci encore

Par **Claralea**, le 21/11/2011 à 19:21

Vu que les papiers du chien sont encore à votre nom et que le paiement n'a été que partiel, ce chien est encore votre propriété

Pour l'avenir, évitez de faire confiance à ce point, je sais, c'est triste d'en arriver là, mais il vaut mieux prendre toutes les précautions si on ne veut pas courir après son argent

Par **Claralea**, le 21/11/2011 à 19:23

[citation]Mais c' est totalement illégal , chère Clara !  
Un chèque n' est pas un moyen de crédit[/citation]

Oui mais c'est un particulier, ce n'est pas un crédit mais une facilité de paiement qu'il lui a fait

[citation]Vu que les papiers du chien sont encore à votre nom et que le paiement n'a été que partiel, ce chien est encore votre propriété[/citation]

***La vente est un contrat consensuel rendu parfait par la rencontre des consentements des parties***

***Et l' art. 1583 du Code Civil vous contredit chère Clara , faute de clause particulière de différé du transfert de propriété qui serait conditionné à un paiement total et définitif***

***Reste à invoquer un éventuel droit de rétention justifiable par la notion de gage , mais en qualité seulement de détenteur précaire.....***

Par **stoyan03**, le 21/11/2011 à 19:34

vous avez raison, je ne pensais vraiment pas me faire avoir, ce mr avait l'air si sincère, je ne me ferais pas reprendre.  
il y a une expression trop bonne trop co....c'est mon cas là  
merci je vous tiens au courant

Par **Claralea**, le 21/11/2011 à 19:50

[citation]La vente est un contrat consensuel rendu parfait par la rencontre des consentements des parties ....[/citation]

Et la rencontre des consentements des parties est que le transfert de propriété serait fait quand le paiement total serait effectué

***Et non Clara , l ' accord visé par 1583 porte sur l ' objet et le prix , et le différé de transfert de propriété doit être explicitement acté et non tacite ou sous entendu  
Relisez également les derniers mots de l ' art.***

Par **Claralea**, le 21/11/2011 à 20:04

[citation]Et non Clara , l ' accord visé par 1583 porte sur l ' objet et le prix , et le différé de transfert de propriété doit être explicitement acté et non tacite ou sous entendu  
Relisez également les derniers mots de l ' art.[/citation]

Vous pensez bien que les petits particuliers qui s'arrangent entre eux ne vont pas sortir l'artillerie lourde des articles de loi

***Alors , que pensez vous qu ' ils viennent faire ou chercher ici ?  
Et vous , vous leur donnez bien les indications des articles de la loi et des références  
jurisprudentielles***

Par **mimi**, le 23/04/2014 à 17:18

bonjour moi j'ai donner la carte de tatouage et elle ma die quel avais faire un virement mais rien je vient de lui envoyer une lettre recommander mais en plus elle me menasse sur le portable de ne pas venir chercher le chiots alors Quesque je peu faire

Par **reine0010**, le **07/05/2014** à **16:13**

FINANCIAL ASSISTANCE ET OFFRE PRÊT ENTRE PARTICULIERS !

Contact : [fabien\\_malick@aol.com](mailto:fabien_malick@aol.com)

Bonjour Monsieur / Madame,

Nous accordons des prêts entre particuliers à un taux de 2 % par an. Vous êtes européens, américains, asiatiques et autres... et que vous êtes une

personne sérieuse et honnête qui respecte son engagement, vous avez besoin de prêts d'argent

entre les individus pour faire face aux difficultés financières... Selon le montant du prêt. Il est capable d'accomplir les formalités dans les 48 heures suivant

la réception de votre demande formulé.

- \* Financement
- \* Hypothèques
- \* Prêt à l'investissement
- \* Prêt auto
- \* Dette Consolidation
- \* Ligne de crédit
- \* Deuxième hypothèque
- \* Rachat de crédit
- \* Prêts personnels ou autre

Vous êtes bloqué et banni dans les banques, ou mieux, vous avez un projet et besoin de financement, mauvais crédit ou besoin d'argent pour investir

dans des entreprises ou des projets. Si vous avez besoin d'emprunter de l'argent, n'hésitez pas à contacter M. Fabien Service pour plus d'informations

sur mes conditions très favorables.

Si vous n'êtes pas sérieux, Merci de s'abstenir de répondre.

Merci de contacter M. Fabien Service à l'adresse suivante : [fabien\\_malick@aol.com](mailto:fabien_malick@aol.com)

Par **Florence Begzadian**, le **06/07/2018** à **09:01**

Bonjour aimerais un renseignement j ai ue une porté chiot et j aimerais les vendres avec facilitée paiement mais je ne ses pas comment proceder pas me faire avoir pouriez vous aider merci

Par **youris**, le **06/07/2018** à **09:18**

bonjour,  
pour ne pas vous faire avoir, ne proposez pas de facilités de paiement, exigez un paiement  
total et immédiat.  
salutations